

Avis aux instituteurs et aux institutrices

QUESTIONS D'INTÉRÊT PROFESSIONNEL ET RÈGLEMENT SCOLAIRE

Le Département de l'Instruction publique a fait déposer dans chaque école un exemplaire des *Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique*. Ce document est la propriété de l'école, mais il est à l'usage du maître ou de la maîtresse: il est donc de consultation facile.

Néanmoins, un grand nombre d'institutrices s'adressent soit au surintendant, soit au directeur de *l'Enseignement Primaire* pour demander des renseignements consignés en toutes lettres dans les *Règlements* ci-dessus indiqués. Nous prions donc le personnel enseignant de consulter ce document avant que d'imposer au Département de l'Instruction publique une correspondance inutile.

S'agit-il des *congés*?—Voyez la page 3, articles 15, 16, 17, 18.

S'agit-il du *chauffage*, du *balayage* ou du *lavage* des classes!—Voyez la page 9, articles 66, 67, 68, 69, 70.

S'agit-il des engagements ou du permis d'enseigner sans diplôme?—Voyez page 4, articles 23-32.

S'agit-il du Fonds de pension?—Vous en avez déjà été informé: jusqu'à nouvel ordre, la retenue est fixée à 2½%, et elle peut être faite sur le salaire de tout instituteur (ou institutrice) laïque, diplômé ou non diplômé, enseignant dans une école sous contrôle des commissaires.

S'agit-il des *congés pour maladie*?—Veuillez vous rappeler que les commissaires *ne sont pas obligés* de payer le traitement pour le temps que la maladie a duré; ils peuvent payer le salaire couvrant la période de la maladie, ils se montreraient généreux en le faisant, ce serait bien, très bien même de leur part, mais enfin ils n'y sont pas tenus par la loi.

En consultant avec soin les *Règlements* scolaires vous trouverez réponse à tous vos desiderata professionnels.

Un heureux centenaire

Le 29 septembre dernier, le centenaire de la fondation de la Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne, établie en Bretagne (France) en 1817, a été célébré sur tous les points du globe où les fils du vénérable Jean-Marie de la Mennais se dévouent à l'éducation de la jeunesse.

A cette occasion, Sa Sainteté Benoît XV a honoré les Frères de l'Instruction chrétienne d'un Bref des plus élogieux.

Dans *l'Enseignement Primaire* de février 1917 nous avons publié un article très documenté sur la Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne, établis au Canada depuis 1886.

L'enseignement du français dans les écoles anglaises de la Province de Québec

Après la commission scolaire anglaise de Westmount, Montréal, l'Association des instituteurs protestants de la province de Québec, réunie récemment à Montréal en assemblée plénière, exprime le vœu que l'enseignement du français soit obligatoire à *tous les degrés* de l'école primaire et qu'à cette fin un directeur général de l'enseignement du français soit nommé par le gouvernement.

Il faut louer nos confrères de langue anglaise pour cette démarche vraiment patriotique.